

Adresse de la commune de Pontarlier qui écrit avoir remis au district des dons en argenterie et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Pontarlier qui écrit avoir remis au district des dons en argenterie et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 401-402;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27011_t1_0401_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

6

La Société populaire de Nemours (1) offre un cavalier armé, monté et équipé. Ce jeune guerrier est présenté à la barre par son père, qui se félicite d'avoir d'autres défenseurs à donner à la patrie, et des vengeurs à un de ses fils mort pour la cause de la liberté (2).

[Nemours, 24 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Le bonheur du peuple dépend de sa volonté constante à seconder les mesures vigoureuses et énergiques que les représentants prennent pour achever de terrasser les vils esclaves des despotes coalisés. La Société populaire de Nemours réunie aux citoyens de la commune pénétrée de ces principes vous présente un cavalier jacobin monté, armé et équipé. Ce cavalier pris dans le sein de cette Société, brûle du désir d'aller [pendant] cette campagne, partager avec un frère qu'il a déjà aux frontières, la gloire d'exterminer jusqu'au dernier des tyrans. Vive la République, vive la Convention, vive la Montagne. »

GALLOCHER, LARESCHÉ, RIFFÉ.

[Le cⁿ Rousseau, à la Conv.] :

« Citoyens Législateurs,

Le plus beau moment de ma vie est celui où en parlant aux représentants du peuple français, je leur offre, dans la personne de mes enfants, de nouveaux défenseurs de la patrie. Déjà l'un combat, depuis le moment de la révolution, pour la liberté et l'égalité, et peut-être il a péri victime de son patriotisme; il m'en reste trois, tous animés comme leur aîné du désir de servir la République, mais deux sont encore trop faibles pour venger la mort de leur aîné.

Celui que je vous présente aujourd'hui est membre comme moi de la Société populaire et citoyen de la commune de Nemours; il a demandé au nom de l'une pour combattre et anéantir les tyrans armés contre nous, avec la qualité glorieuse de chevalier jacobin; la Société populaire de la commune l'a choisi parmi d'autres concurrents et l'a jugé digne de cet honneur. Leurs espérances ne seront pas trompées. En le présentant moi-même à la Convention je deviens garant de son courage et je réponds qu'il remplira sa tâche.

7

La Société populaire de Maurs, département du Cantal, annonce 50 quintaux de métal de cloches, 147 chemises, 12 paires de souliers, 62 paires de bas, 9 draps de lit. Elle invite la Convention à demeurer à son poste, et la remercie d'avoir envoyé dans le Cantal le représentant Bô.

(1) Seine-et-Marne.

(2) P.V., XXXVII, 268. Mon., XX, 501; J. Sablier, n° 1324; Feuille Rép., n° 319.

(3) C 302, pl. 1088, p. 19 et 21.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (1).

[Maurs, 25 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous avons été pénétrés d'indignation et d'horreur en apprenant l'affreuse conspiration tramée dans les ténèbres contre la République. Grâce immortelles te soient rendues, Providence tutélaire, qui veilles sur les destinées de la France; sans ta puissante protection, sans la mâle activité et la surveillance infatigable de nos représentants, la liberté et l'égalité (ces rares bienfaits des cieux) couraient risque d'être noyées dans le sang de leurs plus ardens défenseurs.

Nous vous félicitons, Législateurs, des glorieux succès de vos travaux; pilotes habiles et infatigables, vous seuls pouvez conduire au port le vaisseau de l'Etat. Déjà ce précieux vaisseau, si souvent contrarié par des vents ennemis, poursuivi par les corsaires et les forbans, cingle à pleines voiles vers son heureuse destination. L'étoile de salut public qui le dirige, brille de tout son éclat. N'abandonnez pas le gouvernail sans avoir anéanti toutes les factions, fondé l'empire des vertus républicaines et établi la République sur des bases fermes et inébranlables. Restez à votre poste jusqu'au moment où vous aurez consommé le bonheur du peuple, ce bonheur qui sera votre ouvrage sera aussi votre plus douce récompense.

Le choix que vous avez fait du représentant Bo pour le département du Cantal a comblé de joie les vrais amis de la liberté. L'aménité de ses mœurs et l'austérité de ses principes lui ont obtenu les succès les plus mérités. Sa conduite ferme et prudente doit servir de reproche ou de modèle à ceux qui comme lui seront chargés de faire respecter et chérir la révolution.

Nous avons fourni pour les besoins de la République environ 50 quintaux de métal de cloches, et de cuivre ou d'étain, 12 quintaux d'argenterie d'église, 22 marcs.

Nous déposons aujourd'hui sur l'autel de la patrie 147 chemises, 12 paires de souliers, 62 paires de bas, 9 draps de lit, 3 décorations militaires et une croix de Malthe.

Nous joignons à cette offre celle de nos cœurs, de notre sang, de nos biens, pour le maintien de la cause sacrée que nous défendons. »

DARVES (présid.), GOURDON, HONAUX, LABORIE, MARCHAL, CARRAYROU, BOUZIÈRES [et environ 22 signatures illisibles].

8

La commune de Pontarlier écrit qu'elle a fait remettre au district 25 marcs 2 onces 2 gros d'argenterie, elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVII, 268. Bⁿ, 29 flor. et 2 prair.

(2) C 302, pl. 1088, p. 15.

(3) P.V., XXXVII, 269. Bⁿ, 29 flor. et 2 prair. (suppl^é).

[Pontarlier, 14 germ. II] (1).

La commune de Pontarlier, toujours attachée dès le principe à la Constitution, s'est empressée de se défaire des hochets de la superstition et ayant agi et fait remettre au directoire du district de Pontarlier les effets que leurs cœurs patriotiques destinèrent à subvenir aux besoins de la République et à ses zélés défenseurs, vient de faire ramasser tout ce qui pouvait laisser des signes significatifs de l'erreur, avec le détail de ces effets.

Une monstrance en argent provenant de l'église ci-devant dite St-Bénigne pesant 8 marcs 3 onces 7 gros et demi cy .. 8 m. 3 on. 7 g. 1/2. Plus une couronne en argent doré pesant 1 marc et 1 gros assortie sur sa superficie de 66 perles fines remplissant les espaces du dessus de la couronne, et 12 autres perles fines formant le bas relief de ladite couronne; elle est surmontée d'une croix en argent garnie de 5 petits diamants; le devant de la couronne est orné d'une fleur de rubis montée en or et garnie d'émail au-dessus de laquelle est un petit diamant monté en argent; au-dessous de ladite fleur en rubis est un diamant formant espèce de cœur avec ses alentours même diamant; sous ce bas-relief est un ornement de six petits diamants montés en or dont l'un forme un cœur, au-dessus duquel est placée une autre rose qui paraît avoir été une croix aussi en diamant et monté en or; au bas du bas-relief dont nous avons parlé sont 9 rosettes en or émaillé, ainsi que deux élévations, portant 4 diamants lesquels sont montés en or cy 1 marc et 1 gros

Ayant ensuite passé à la pesée de 2 calices provenant du même lieu et des 2 patènes les assortissant, ils se sont trouvés peser 6 marcs 5 on. 6 g.

Un ciboire venant du même lieu a pesé poids net 1 marcs 5 on. 6 g.

Un calice avec sa patène retirés des conciergeries et marqués appartenir aux ci-devant Capucins de cette commune ont pesé 2 marcs 4 on. 5 g.

Plus un calice, 1 patène et un petit ciboire provenant de l'hôpital, pesant ensemble 3 marcs 0 on. 5 g.

Un calice avec sa patène servant en la desserte de la chapelle ci-devant existant à la commune et détruite, lesquels avaient été prêtés à la section de St-Pierre de cette commune, pesant 1 marc 5 on. 4 g.

Ce qui fait en tout .. 25 marcs 2 on. 2 g. 12.

La Convention nationale voudra bien jeter son œil paternel sur les remises déjà faites par cette commune au secrétariat du district de Pontarlier le 2 octobre 1792 (v.s.) 98 marcs 1 on. 4 g.

de hochets servant à la superstition.

Dès lors elle fit retirer des mêmes effets de la superstition aux confréries des artisans 13 marcs 0 on. 6 g.

de la chapelle de la Croix 9 marcs 0 on. 3 g.

de la chapelle St-Claude 1 marc 2 on. 3 g.

de la chapelle des Etraches

1 marc 1 on. 3 g.
plus de l'hôpital, de N.D. et de St Bénigne ..
70 marcs 1 on. 6 g.
Total
218 marcs 2 on. 5 g. 1/2.

D'où il résulte que la commune de Pontarlier a remis, tant au district du lieu qu'envoyé à la Convention nationale la quantité de deux cent dix-huit marcs deux onces cinq gros et demi.

Cette commune eut désiré, du premier moment où elle a vu la patrie en danger lui faire passer ses services; il n'est aucun individu qui pensant comme la municipalité et le conseil général, ne se fut défait de tous ses effets superflus et s'il y a été apporté du délai les choses n'en sont pas moins exécutées suivant son vœu et désir.

Qu'il nous soit permis de dire que cette commune placée à l'extrême frontière de la Suisse a fait et fera tout ce qui dépendra d'elle pour le maintien des loix et leur exécution; dans toutes les circonstances ses habitants composés des autorités constituées et d'une Société populaire, se sont montrés en vrais républicains; fut-il question de prendre les armes contre nos ennemis, tous y ont volé; fut-il question de secours à porter à nos braves défenseurs, de la patrie, l'on a vu la joie répandue dans les âmes lorsqu'on leur a demandé des secours pécuniaires, habillement ou denrées et nous les avons vu dans la disette des denrées partager jusqu'à une livre de pain.

Nous ajoutons que tant qu'il existera un citoyen à Pontarlier, il sera trouvé en lui un républicain auquel nul sacrifice ne coûtera et qui ne fera que se satisfaire en étant utile à sa patrie.

Citoyens montagnards, notre commune vous invite à rester à vos postes tant que le salut de la patrie l'exigera et jusqu'au moment où notre précieuse liberté et notre égalité seront afferemies; nous détestons les traîtres et ceux qui voudraient par des manœuvres inciviques chercher et chercheraient à nous replonger sous les fers des tyrans. Nous avons des cœurs et des âmes qui ne s'éteindront qu'après avoir fait exécuter les décrets qui émanent de vous et détruire tout ce qui tendrait au royalisme, au fédéralisme, et la foudre qui part de cette sublime Montagne réchauffée par nous écrasera les ennemis de notre République.

MICHAUD(maire), JACQUEMET (secrét.).

9

La Société populaire de l'Harmonie Sociale, introduite à la barre de la Convention, applaudit au triomphe de la morale et de la vertu, invite la Convention à rester à son poste, et lui annonce sa dissolution de la société sectionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXVII, 269. B⁴, 29 flor.; J. Sablier, n° 1324; Feuille Rép., n° 319; M.U., XXXIX, 460; Débats, n° 605, p. 390; Mon., XX, 501; Audit. nat., n° 602; C. Eg., n° 638; J. Paris, n° 503.

(1) C 302, pl. 1088, p. 16.